



N°2026-021

**Catégorie
Parc national de La Réunion**

Fonction : Responsable du secteur SUD

Corps/Grade : poste de catégorie A ouvert aux personnels titulaires (par voie de détachement d'une durée de 3 ans) ou aux personnels contractuels de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière ayant une solide expérience en matière de management d'équipe ainsi qu'en matière de gestion et d'accompagnement de projets de développement territorial intégrés.

Conformément aux dispositions de l'article L.131 8 du code général de la fonction publique, cet emploi est ouvert aux personnes en situation de handicap.

Poste vacant à compter du 01/08/2026

Contexte

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministre chargé de la protection de la nature.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et de créer les conditions d'un aménagement et d'un développement équilibré du territoire. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux dans l'aire d'adhésion.

La problématique du Parc national s'inscrit dans la reconnaissance d'une combinaison étroite entre la nature, l'économie et la culture. L'établissement public a pour mission :

- D'œuvrer au développement de la connaissance du patrimoine naturel et culturel,
- De construire des stratégies pour mettre en place de façon partenariale une gestion conservatoire des milieux et des espèces,
- De participer à la surveillance du territoire,
- D'accueillir les publics, et mener des actions de sensibilisation à l'environnement et au territoire,
- De travailler sur les aspects d'aménagement du territoire en accompagnant les maîtrises d'ouvrage dans la construction et la réalisation de leurs projets,
- D'accompagner et faciliter la mise en œuvre d'un développement équilibré en s'appuyant sur les activités touristiques, agricoles etc.

L'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires. Il a ainsi un rôle d'appui et de conseil auprès des

collectivités territoriales, et particulièrement des communes adhérentes à la Charte, pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable.

L'équipe de l'établissement public Parc national est composée d'un siège (direction, secrétariat général, quatre services techniques), basé à la Maison du parc à la Plaine des Palmistes et de quatre implantations territoriales, les « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Saint Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le Parc national compte ainsi environ 35 agents au siège et une cinquantaine d'agents, assurant majoritairement des missions de terrain et d'animation dans les secteurs.

Contexte particulier du secteur

Le secteur sud couvre intégralement, le territoire des communes de Saint Philippe, Saint Joseph, Petite Ile, Saint Pierre, Le Tampon, Saint Louis, l'Entre-Deux et Cilaos. Du point de vue du découpage administratif, il concerne la totalité de l'Intercommunalité de la CASUD et une partie de la CIVIS.

Nature de l'activité

Sous l'autorité du Directeur, le.la responsable du secteur Sud assure le bon fonctionnement de l'antenne sud basée à Saint-Pierre (Pôle 3P - Ligne Paradis).

Le.la responsable de secteur encadre les agents affectés dans son unité, organise l'action du secteur et en assure le bon fonctionnement.

Il.elle participe au Comité de Direction (CODIR) et à la réflexion sur la stratégie globale de l'établissement,

Il.elle représente l'établissement et développe à l'échelle de son territoire de bonnes relations avec les partenaires extérieurs.

Il.elle exerce les délégations reçues du directeur pour la mise en œuvre d'actions ou l'application des politiques définies par les instances du Parc.

Il.elle assure la coordination ou le pilotage de projets tant pour ceux en maîtrise d'ouvrage du parc national, que ceux ayant une dimension partenariale.

Il.elle accompagne les maîtrises d'ouvrage sur les aspects travaux en cœur de Parc.

Missions

- Assurer la gestion de l'équipe du secteur : animation, encadrement, évaluation ;
- Contribuer à l'élaboration de la stratégie territoriale de l'établissement et sa mise en œuvre dans son secteur conformément au Projet d'Etablissement ;
- Apporter et/ou coordonner l'appui technique en interne et avec les partenaires du territoire pour la formulation puis le suivi des programmes, études, actions, et interventions dans les champs de la connaissance et de la conservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers et dans le champ du développement local ;
- Assurer, en lien avec la Direction et les services techniques du siège, la participation du secteur à l'instruction des demandes d'avis ou d'autorisations les concernant, en lien fonctionnel avec les chargés de mission et techniciens du siège ;
- Organiser et animer les activités ou participer à des groupes de travail ou commissions où il.elle représente l'établissement et le cas échéant, rapporter leurs travaux à la direction, voire au bureau et aux instances de l'établissement ;

- Coordonner les missions de sensibilisation des publics, les actions pédagogiques et animations ou événements concernant l'unité territoriale ;
- Coordonne la mise en œuvre au sein du secteur des missions des agents chargés de la police, dans le cadre de la stratégie de police définie par l'établissement ;

Activités spécifiques :

- Organiser en lien avec le secrétariat général le fonctionnement matériel et logistique du secteur
- Superviser avec le Technicien d'Encadrement, l'organisation des plannings, déplacements et autres modalités de fonctionnement de l'équipe sous son autorité, notamment pour la bonne exécution des missions de l'unité territoriale ;
- Assurer, ponctuellement ou sur la durée, une mission transversale à l'échelle de l'établissement, sur une thématique en lien avec son profil.

Compétences requises :

Connaissances :

- Expérience du développement local en lien avec plusieurs niveaux de territoires (Région, Département, Communes et intercommunalités),
- Connaissance en matière de commandes publiques et/ou de droit public,
- Aisance dans les techniques de gestion budgétaire et d'administration publique,
- Aisance dans le maniement des outils bureautiques,
- Bonne connaissance ou forte sensibilité aux enjeux de conservation des milieux naturels et d'aménagement et de développement du territoire,
- Connaissance des réseaux institutionnels et associatifs réunionnais,
- Connaissance du territoire de l'unité territoriale, du contexte socio-économique et de ses principaux acteurs.

Savoir-faire :

- Expérience significative en management et encadrement d'équipe,
- Expérience d'encadrement d'une équipe de terrain est un plus,
- Expérience en pilotage de projet,
- Expérience dans un poste nécessitant des prises de décision.

Savoir-être :

- Capacité de leadership et d'animation d'équipe,
- Dynamisme, autonomie, sens de l'initiative,
- Rigueur, méthode et capacité d'analyse,
- Goût pour le travail en équipe, sens de l'écoute et de la pédagogie,
- Bonne condition physique

Conditions et moyens d'exercice :

- Permis B **indispensable**
- Une formation de niveau BAC+5, administrative ou technique en rapport avec le profil du poste est requise.

Localisation du poste

La résidence administrative est située à Saint-Pierre, Ligne Paradis (La Réunion).

Conditions de rémunération :

Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire

Pour les candidats contractuels : selon conditions de reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération des personnels de conception et d'encadrement et des spécialistes de haut niveau.

Dossier de candidature et date limite de candidature :

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae accompagnée de la dernière décision ou arrêté de situation indiciare pour les candidats fonctionnaires est à transmettre à Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion :

- par courriel **exclusivement** à l'adresse suivante :

contact-rh@reunion-parcnational.fr, avec demande d'accusé de réception automatique.

Toute candidature transmise à l'adresse indiquée fera l'objet d'un accusé de réception automatique, envoyé à l'adresse électronique de l'expéditeur.

La date de disponibilité du candidat devra être précisée.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **16/08/2026**

Personne à contacter pour information :

Madame Natacha ROMNAIN - Secrétaire générale adjointe – Responsable des RH :
natacha.romnain@reunion-parcnational.fr